



Saint Denis, le 9 novembre 2015

Tension est le mot qui illustre le mieux cette rentrée scolaire : gestion tendue des remplacements, tensions dans les établissements entre équipe de directions et enseignants, tensions au sein des équipes pédagogiques...

Le groupe de travail qui nous réunit ce jour traitera de l'Education Prioritaire mais il doit aussi être l'occasion de faire un bilan du dernier mouvement intra ainsi que d'évoquer les problèmes de rentrée.

Le mouvement 2015 a été marqué par le nombre record de participants obligatoires (60%) suite à la décision unilatérale de refondre les zones de remplacement. La fluidité du mouvement a été due à deux éléments. D'une part, la réforme de la formation des stagiaires a permis de libérer de nombreux berceaux 18h et donc d'injecter un nombre important de postes au mouvement. D'autre part, les services rectoraux se sont ingéniés à créer des postes à complément de service sur la pérennité desquels des doutes sont permis. Cela ne fera que rajouter des participants obligatoires l'année prochaine.

Si techniquement pour les services, cette rentrée s'est « bien » passée, nous ne pouvons que constater que la refonte des ZR n'a pas atteint son objectif : la répartition des moyens de remplacement n'est pas plus équilibrée que l'année dernière. Dans certaines disciplines, dès juillet, il n'y avait plus de TZR. Peut-être qu'une nouvelle réflexion sur les moyens de remplacement ne serait pas déplacée ?

Cette dernière rentrée a vu la mise en application du décret d'août 2014 sur les Obligations Réglementaires de Service. Nous passerons ici sur l'impréparation des services du ministère qui n'avaient pas prévu le calibrage du logiciel pour l'édition des Ventilations de Service. Cette mise en application du décret d'août 2014 aura été l'occasion de rappeler la différence qu'il y a entre pondération et décharge, certains chefs d'établissement confondant allègrement l'une et l'autre en expliquant que les collègues affectés en REP+ leurs devaient 1h30. Etrangement, aucun proviseur n'est allé expliquer aux enseignants de son lycée qu'ils lui devaient l'heure de pondération... Les proviseurs seraient-ils mieux formés que les principaux ?

La mise en place de la nouvelle carte de l'Education Prioritaire n'est pas sans poser de problème alors que cela ne devrait pas être le cas.

Les textes sont clairs : l'organisation d'heures de concertations en REP+ est laissée à l'initiative des équipes pédagogiques (pas du chef d'établissement) et n'a pas vocation à être comptabilisée.

Or certains principaux, au mépris des textes réglementaires, ont décidé d'inscrire ces heures à l'emploi du temps et menacent crânement nos collègues de retrait d'1/30^{ème} s'ils ne participent pas aux réunions. Certains « matamores » n'hésitant pas à inviter les enseignants à les attaquer au Tribunal Administratif en cas de désaccord. Belle gestion des ressources humaines ! C'est sûrement là la meilleure façon de créer un climat propice aux échanges productifs !

De même, le décret instituant les IMP prévoit bien que seules les missions particulières mises en œuvre au niveau académique font l'objet d'une lettre de mission. Or, des chefs d'établissements se croient en droit de rédiger (et faire signer) une lettre de mission pour des IMP mises en œuvre au niveau de leur établissement, ce qui n'est pas réglementaire, faudra-t-il le leur rappeler ?

Ces dysfonctionnements, qui ne devraient pas avoir lieu et que nous avons déjà dénoncés, demandent à être réglés rapidement afin d'éviter des tensions inutiles.

La réforme du collège, que nous continuons à combattre dans l'intérêt des élèves, est aussi une source de tensions. Il est vrai que l'entêtement du ministère à vouloir appliquer une réforme dont 80% de la profession ne veut pas frise l'autisme. La fuite en avant à laquelle on assiste pour sa mise en place à marche forcée montre bien que le ministère est aux abois. Avec l'intersyndicale, nous appelons l'ensemble des collègues à organiser le refus collectif de s'impliquer dans les formations-formatages proposées, à refuser toute anticipation de la réforme, à développer toutes les initiatives locales propres à bloquer sa mise en place. Une réforme ne peut se mettre en place contre l'avis des personnels chargés de sa mise en œuvre !

Les tensions liées à la réforme du collège risquent de se décliner rapidement à l'intérieur même des équipes enseignantes quand il faudra, par exemple, décider de l'utilisation des heures marges (Latin ? Langue Régionale ? Dédoublément ?) et des conséquences inévitables de ce choix sur les services (et les postes) des enseignants.

Non, décidément, cette soi-disant réforme n'est bonne pour personne.

Nous avons demandé, l'année dernière, qu'un groupe de travail soit organisé pour l'élaboration des circulaires académiques, en particulier, celles sur l'accès à la hors-classe et la révision de notation administrative. A la lecture du calendrier prévisionnel des opérations de gestion de la DPES, nous n'en trouvons pas trace. Cette réécriture des circulaires pourrait être l'occasion de revoir la circulaire d'avancement d'échelon afin d'y introduire la revalorisation de la note pédagogique pour les retards d'inspection supérieurs à 5 ans.

Ce calendrier prévoit la tenue du groupe de travail vœux et barèmes pour le mouvement inter le 26 janvier alors que la rentrée scolaire est prévue le 28. Cette date pose des problèmes de disponibilité pour les Commissaires Paritaires qui ont droit, eux aussi, à des vacances et qui doivent, c'est leur travail de représentants des personnels, pouvoir consulter dans de bonnes conditions les dossiers des demandeurs. Nous vous avons fait parvenir d'autres remarques auxquelles vous devez apporter des réponses aujourd'hui.

Merci pour votre attention